La liste de gagnants du Grand Concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mme BRENNEVAL Marguerite, Coron de la Perche, 30, HENIN-LIETARD (P.-de-C.).

M. DEMERE Clément, rue du Riez, 25, TEMPLEUVE (Nord).

M. DELOFFRE Henri, rue François-Baes, 34, LILLE.

Mme TINTILLIER, 29, rue de Denain, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

M. VANKOVENBERGHE Georges, 20, Petit-Marais, FOREST-SUR-MARCQ (Nord).

M. DUFLOS Cyrille, rue Coupignia, 36, WINGLES (Pas-de-Calais).

M. VINIACOURT Auguste, distillateur de benzol, Cité Saint-Eloi, 259, MOLINGHEM (Pas-de-Calais).

M. RICHARD François, écolier, 55, rue Jules-Guesde, HELLEMMES-LEZ-LILLE (Nord).

M. WATTEBLED Jean, cultivateur, rue de La Bassée, VERMELLES (Pas-de-Calais).

Mme WATTEBLED Jean, rue de La Bassée, VERMELLES (Pas-de-Calais).

M. WATTEBLED Jean, cultivateur, rue de La Bassée, VERMELLES (Pas-de-Calais).

M. DELEBECQ Rémy, rue Vernat, 11, LA MADELEINE-LEZ-LILLE (Nord).

M. LANSIAUX Auguste, emloyé, rue de Valenciennes, VENDEGIES-S/-ECAILLON (Nord).

Mme Louise BAYOT, épicière, boulevard National 70, ANICHE (Nord).

M. TOULOTTE Paul, garçon brasseur, rue du Château, PERNES-EN-ARTOIS (P.-de-C.).

M. Louis BRULE, employé «Ciments de Pernes », rue de Marest, PERNES-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

M. CHEVALIER René, rue de la Poste, 17 BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

M. ROBIQUET André, boulevard de la Fosse, à ANNEQUIN (Pas-de-Calais).

M. RICHARD Louis, retraité, rue Voltaire, AVION (Pas-de-Calais).

M. DAMBRINE J.Bte, père, rue de Givenchy ANGRES (Pas-de-Calais).

M. BOUSSEMART Antoine, route de Loison, Hôtellerie, LENS (Pas-de-Calais).

M. GALLAND Henri, rue Beaumont, 120, HENIN-LIETARD (Pas-de-Calais).

M. BINSE Jules, directeur, école des garçons LIBERCOURT (Pas-de-Calais).

M. LOUVET Alix, maçon, rue de Prévôté «A'I tout va bien », PERENCHIES (Nord).

M. DHONDT Edouard, mécanicien, rue Francisco-Ferrer, 35, FIVES-LILLE.

229e prix. — UN BRACELET, valeur 130 fr.

M. LECOINTE Casimir, cimentier, rue de la Gare, PERNES-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

230e et 231e prix. — (2 prix) de UN BRACELET, valeur, 130 fr.

M. PELLEGRAIN Marcel, rue de la Gare, 32, BRUAY-THIERS (Nord).

M. CLAYS Simon, employé, 105, Cité N° 3, MAZINGARBE (Pas-de-Calais).

232e au 240e prix. — (9 prix) de UNE CHAINE MONTRE, valeur 130 fr.

M. DEWAILLY Alfred, douanier, route départementale N° 16, BACHY (Nord).

M. DANEL Marcel, employé, rue de Pernes, CAMBLAIN-CHATELAIN (Pas-de-Calais).

M. PETILLON Maurice, surveillant, 88, rue de la Gare, ANNEZIN-LEZ-BETHUNE (P.-d-C.)

Mme MIQUET-FICHELLE Marie, rue Berthelot, cité de la Couture, 15, AVION (P.-de-C.).

M. COCQUEREL Marcel, COULOMBY, par NIEILLES-LES-BLEQUIN (Pas-de-Calais).

M. BRIET Albert, monteur, rue Halot, 87, TOURCOING (Nord).

M. PICAVET Henri, mécanicien, au chemin de fer, rue de l'Ecole-Saint-Louis, 32, LILLE.

Mme GREGOIRE Simone, rue de la Vieille-Comédie, 8, LILLE.

M. DEMANDE Marcel, machiniste, 27, rue de l'Escaut, FRESNES-SUR-ESCAUT (Nord).

241e prix. — UN SERVICE ALUMINIUM 5 pièces, valeur, 125 fr.

Mme Marie-Thérèse MARLIER, 14, rue de Macou, CONDE-MACOU (Nord).

242e prix. — UN SERVICE A GATEAUX, valeur 125 fr.

M. LEROY François, téléphoniste, rue de l'Eglise, 20 bis, AUBERCHICOURT (Nord).

243e prix. — UN COUVRE-LIT BROCATELLE, valeur 125 fr.

M. Monnier Fernand, agent de police, rue de Saint-Waast, 90, ANZIN (Nord).

244e au 246e prix. — (3 prix de UNE MONTRE DAME PLAQUE OR, valeur 125 fr.

M. VANKOVENBERGHE Marcel, écolier, rue du Petit-Marais, 20, FOREST-SUR-MARCQ (Nord).

M. DORDENART Alphée, rue de Flandre, cité Saint-Pierre, 64, LENS (Pas-de-Calais).

M. RINGEVAL Charles, instituteur, rue de Landrecies, ORS (Nord).

247e au 256e prix. — (10 prix) UN COFFRET SIMILI CUIR PARFUMERIE, valeur 125 fr.

M. DUBOIS Henri, boulevard d'Auchy, 22, AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais).

M. GEORGES J.-Bte, Cité Carenda, 59, BULLY-LEZ-MINES (Pas-de-Calais).

Mme DEGEUSE-ROUSSEL, rue de l'Esplanade, 57, BRUAY-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais).

—— SCHATTEMAN Eugénie, Faubourg des Postes, 165, LILLE.

M. DUBOIS François, mécanicien, rue Jules-Guesde, 47, HEM (Nord).

M. PLUMECOCQ Jean-Marie, écolier, rue de Sains, 25, HERSIN-COUPIGNY (Pas-de-Calais).

M. LAVERSIN Roger, conducteur, chemin de fer du Nord, rue des Héros, cité des Cheminots, 9, VALENCIENNES (Nord).

M. LEVEQUE Gustave, rue Jeanne-d'Arc, 6, VALENCIENNES (Nord).

M. DEBRET Ulphy, rue de Burguauld, SECLIN (Nord).

M. POTEAU Etienne, chauffeur-mécanicien, rue Pierre-Letombe, AVION (Pas-de-Calais).

(A SUIVRE).

A titre d'indication et pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de leurs chances, nous publions le bulletin du dernier gagnant de la liste ci-dessus :

M. Poteau Etienne, chauffeur-mécanicien, rue Pierre-Letombe, à Avion (Pas-de-Calais), a donné **six noms dans l'ordre exact de la liste-type, soit** : 1° Lens ; 2° La Bassée ; 3° Liévin ; 4° Souchez ; 5° Vimy ; 6° Lens, et indiqué comme chiffres pour les questions subsidiaires : 1° 97.900 ; 2° 87.250.

La distribution des Prix

Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., dès la publication des résultats.

Exceptionnellement aujourd'hui, dimanche 23 décembre, les gagnants pourront retirer leurs lots de 9 heures à midi.

Conformément à l'article 9 du règlement, il suffira aux gagnants de justifier de leur identité pour les y réclamer.

Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix.

Encore des renseignements

Plusieurs de nos lecteurs s'étonnent de ne pas figurer parmi les gagnants, bien qu'ils aient donné — disent-ils — **MAIS NON DANS L'ORDRE**; cinq ou même six noms de villes figurant dans la liste-type.

Un concurrent, entre autres, nous cite cet exemple typique. Il nous demande :

« Un concurrent ayant indiqué pour la dévastation, les communes suivantes : **Lens, » Liévin, La Bassée, Vimy** et **Souchez**, c'est-» à-dire les communes figurant sur la liste-» type, peut-il avoir la priorité sur celui qui » a porté **Lens, La Bassée, Liévin, Bapaume** et » **Albert**, c'est-à-dire trois communes seulement, mais **dans l'ordre** ? Autrement dit l'ordre passe-t-il avant le nombre ?

Nous lui répondons :

— Non, le premier n'aura pas la priorité.

— **OUI, L'ORDRE DES COMMUNES PASSE AVANT LE NOMBRE.**

Sont considérés comme gagnants ceux qui ont indiqué **DANS L'ORDRE EXACT, conformément à la liste-type sans la moindre dérogation.**

9 communes dans l'ordre (bulletin du premier gagnant), puis 8, puis 7, puis 6, puis 5, puis 4, etc.

En conséquence, un concurrent, par exemple, qui a mis Liévin ou toute autre commune après Lens à la première question (dévastation), ne peut espérer figurer parmi les gagnants.

Nous l'avons déjà dit, nous le répétons... Il ne peut en être autrement...

Le Règlement est formel.

Le « Réveil du Nord » est l'organe favori des commerçants, à cause de l'*augmentation contrôlée* de sa VENTE.

Nous publions *plus de publicité commerciale qu'aucun autre journal de la région.*

Comparez, du reste...

La 7me Exposition nationale des Aviculteurs du Douaisis

La Coupe du « Réveil du Nord » a été gagnée par M. F. Guislain, de La Madeleine-lez-Lille.

De gauche à droite, un superbe cobaye primé, un canard à 4 pattes et un beau spécimen de lapin

C'est à l'Hippodrome de Douai, la vie la plus frémissante et la plus animée de tout un peuple de volatiles.

Depuis hier, le vaste cirque et ses dépendances sont transformées en une immense basse-cour où Chantecler est roi.

Sous la présidence de M. Léon Escoffier, maire de Douai, la VIe Exposition Nationale d'Aviculture organisée par le Club des aviculteurs et éleveurs amateurs du Douaisis, a ouvert ses portes, samedi au début de l'après-midi.

Plus de mille sujets rassemblés là constituent la plus riche collection qui soit en volailles de toutes races et de toutes espèces.

Coqs, poules, dindons, oies, pigeons, canards — l'un de ces derniers est un phénomène à quatre pattes — lapins, cobayes représentent les échantillons les plus remarquables.

Et le jury a eu fort à faire sans doute pour fixer un choix et faire une qualification. Car la médiocrité est exclue de cette exposition si pleine d'intérêt.

Parmi les personnalités on remarquait : MM. Robert Fontaine, président de la Société des Aviculteurs du Nord de la France ; Alexandre Detroy, président de la Basse-Cour Familiale de Lille ; Alfred Cordonnier, président du sous-groupement de Douai de la Fédération colombophile ; MM. Goniaux, député ; Malhieu, adjoint au Maire ; Jardel, président de la Société d'Horticulture de Douai ; du Club des Aviculteurs du Douaisis le président, M. Paul Dubus, commissaire général de l'exposition; les vice-présidents, Jules Salomé et Maurice Callot ; le secrétaire général, Eugène Fournay ; le secrétaire-adjoint, Maurice Parisis ; le trésorier, Jean Wattreloo ; les membres du Comité (section Avicole) : MM. Jean Legros, Forobert, Dubrulle, Fernand Deschamps, Paul Coupez, Alexandre Quéant, Victor Lemaire, Paul Bacro, Gérard Détaille ; (Section Colombophile) : MM. Alebert Lesoil, Eugène Favier, Maurice Grammont, Augustin Blasselle; les commissaires : Mme F. Legros ; MM. Thys, F. Legros, Delebury, Desloop, Callot fils, Gilbert Bonnet, etc...

D'autre part voici quels étaient les membres du Jury, dont la tâche répétons le fut ardue :

Pour les volailles et palmipèdes : M. Alexandre Detroy, président de la Basse-Cour Familiale de Lille ; M. Paul Dubus, président du Club des Aviculteurs et Eleveurs Amateurs du Douaisis ; M. Charles Huet, président des Amis de la Basse-Cour de Roubaix-Tourcoing ; M. Benoit Vilquin, secrétaire général des Aviculteurs du Nord de la France.

Pour les pigeons : M. Robert Fontaine, présidentsident de la Société des Aviculteurs du Nord de la France ; M. Jacques Danchin, secrétaire honoraire de la Société des Aviculteurs du Nord ; M. Gaston Demésle, secrétaire-adjoint de la Société des Aviculteurs du Nord; M. Alfred Dumont, d'Arras.

Pour les lapins et cobayes : M. Emile Desreumaux, président du Club du Géant des Flandres; M. Paul Nys, du Comité des Aviculteurs du Nord.

LE PALMARES

M. Escoffier adressa ses félicitations aux organisateurs en même temps qu'aux exposants et aux lauréats dont voici l'énumération :

GRANDS PRIX D'HONNEUR. — M. Boulinguez-Bonte, remporte la médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, au plus beau trio ; la médaille artistique offerte par M. des Rotours, député, au plus beau coq ; la médaille grand module offerte par la Basse-Cour des Flandres à la plus belle poule.

M. Fernand Ragon, de Cagnicourt (Pas-de-Calais) se voit attribuer la médaille offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à la plus belle pintade.

M. Foucart remporta la médaille grand module offerte par la Basse-Cour Familiale au plus beau palmipède.

M. Paul Dubus a la médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de l'arrondissement de Douai, au plus beau lapin mâle et la médaille offerte au plus beau cobaye.

A M. Fontaine est attribuée la médaille d'argent offerte par la Société des Aviculteurs d'Artois au plus beau lapin femelle.

Mais le héros de la journée est M. Fernand Guislain, de La Madeleine. Il remporte, en effet, pour ses pigeons mâle, femelle et de fantaisie, la médaille du Ministre de l'Agriculture ; le prix de 20 fr. offert par M. Jacques Dauchin et la médaille grand module offerte par la Basse-Cour Familiale de Lille.

Et il se voit attribuer la superbe coupe du « Réveil du Nord » pour le plus beau lot choisi par le jury parmi les grands prix d'honneur et celle que M. et Mme Fernand Legros offrent à l'exposant, ayant obtenu le plus grand nombre de points dans toutes les races de pigeons de ferme et de luxe.

M. Everard de Douai, obtient la médaille artistique offerte par M. Alfred Cordonnier, au plus beau pigeon voyageur.

Le banquet

A 13 h. 30, dans les salons du « Restaurant des Palmiers », un banquet suivit l'inauguration de l'exposition.

Ces aimables agapes réunissaient une quarantaine de convives autour de M. Escoffier, qui présidait. Tout le monde fit honneur au savoureux repas, mais nul n'oublia l'intéressante manifestation avicole, qui fut l'objet de toutes les conversations. Et au dessert, les toasts lui furent encore consacrés.

M. Dubus, d'abord, se félicita de la prospérité du club quel il préside avec autant d'activité que de dévouement.

M. Fontaine, de son côté, en apportant le salut de la grande société d'aviculture du Nord, montra sa satisfaction de voir les progrès de l'élevage des animaux de basse-cour dans le Douaisis.

M. Escoffier félicita les aviculteurs en général et la « Club Douaisien » de l'intéressante et utile propagande à laquelle ils se dévouent.

M. Détroit, toujours solide au poste, en des paroles très justes souligna la nécessité de développer de plus en plus le goût de l'aviculture. Il montra que les animaux de basse-cour étaient tous d'un excellent rapport, en même temps qu'un passe-temps agréable. Et il formula le souhait de voir des fermiers s'intéresser à cet élevage qu'ils négligent un peu trop à son gré.

Enfin M. Jardel, président de la Société d'Horticulture de Douai, remercia les organisateurs de l'exposition ; il les félicita aussi pour le bel exemple qu'ils fournissent et, non sans humour, termina en levant son verre à la trilogie de la basse-cour : le pigeon, symbole de l'amour ; la poule, symbole d'amour maternel, et le lapin, symbole de fécondité.

A notre tour maintenant, il ne nous reste plus qu'à engager très vivement les amateurs à aller à l'Hippodrome de Douai où ils liront à livre ouvert et vivant du meilleur La Fontaine.

R. J.

La 5e Exposition-Concours de la Basse-Cour Familiale de Lille

Le délai d'inscription est reporté au 30 décembre

Nous avons annoncé que les 26, 27 et 28 janvier prochain se tiendra à Lille la 5e Exposition Concours de volailles et d'animaux de basse-cour organisée par « La Basse-Cour Familiale de Lille ».

Nos lecteurs savent tout l'intérêt qu'apporte « Le Réveil du Nord » à cette œuvre, sociale par excellence, dont elle dote l'exposition de 2.000 francs de prix et d'objets d'arts divers.

A ce propos, le Comité de la Basse-Cour Familiale, nous adresse ce jour un communiqué prévenant les sociétaires que la date de clôture des inscriptions est reportée au 30 décembre. S'adresser à M. F. Gendrot, commissaire général, 1, rue du Chevalier-Français, à Lille.

Le krach du Crédit rural et colonial du Cambrésis

L'espoir renaît parmi les nombreux souscripteurs de cette région

Il apparaît, à présent, que les victimes du krach du « Crédit Rural et Colonial du Cambrésis » qui opérait sur des propriétés foncières, appartiennent pour la presque totalité aux communes du Cambrésis des environs de CAUDRY.

En effet, les bons hypothécaires placés dans la région forment un total de 360.000 francs, pour une bonne centaine de souscripteurs, alors que les autres régions ont souscrit à peine 80.000 francs.

Cependant, depuis quelques jours, l'inquiétude des souscripteurs a fait place à un certain optimisme. Les pauvres gens ont maintenant l'espoir de récupérer, sinon la totalité, tout au moins une large tranche des sommes versées.

Les « sinistrés » se constituent partie civile

Le colonel d'artillerie d'Auzac, comte de la Martinie, directeur des Services agricoles et coloniaux du Crédit Rural et Colonial, n'ayant pas répondu à la sommation par huissier, qu'avait fait effectuer auprès de lui, l'agent de Beauvois, M. Gabet, celui-ci vient de réunir les créanciers de la région, qui ont accepté de désigner Me Aur-Payen, avocat à la Cour d'Appel de Paris, pour se constituer partie civile aux fins de poursuites contre les dirigeants du C. R. C.

Les souscripteurs toucheraient 50 % de leur créance

M. Gabet s'est rendu, il y a quelques jours, à Paris, où il eut une entrevue avec Me Aur-Payen. Ce dernier lui a déclaré qu'à la suite des renseignements que lui avait fournis le jour même M. Dacampte, juge d'instruction, il croyait pouvoir mener cette affaire à un meilleur résultat qu'il ne l'espérait à priori.

Le magistrat-instructeur, lui a, en effet, assuré que la Justice étant intervenue dès le début, une partie importante de l'actif avait, en conséquence, pu être sauvegardée. Il escompte que l'on récupérera au moins 150.000 francs, ce qui couvrirait en moyenne la créance de chaque souscripteur, de 50 %.

Le juge a donc conseillé, afin de sauvegarder les intérêts des victimes, de se porter partie civile, ce que l'avocat hésitait à faire jusqu'alors, attendu qu'il ne possédait pas de renseignements sur le montant de l'actif réalisable du C. R .C.

D'autre part, M. David a été nommé administrateur judiciaire du Crédit Rural et Colonial. La Société, d'après l'avocat, ne serait pas mise en faillite. « Si, comme on le prévoit, tous les plaignants du Cambrésis marchent d'accord, a souligné Me Aur-Payen, on pourra éviter la nomination d'un syndic et la liquidation sera opérée par l'Administrateur commis. Cette dernière opération réduirait considérablement les frais ».

Des poursuites vont être engagées

L'accord entre plaignants étant à présent réalisé, Me Aur-Payen, va en leur nom prendre position contre le colonel d'Auzac, en vue de l'obliger à tenir les engagements de la Société en nom collectif, pour désintéresser complètement les victimes. Il se confirme que M. d'Auzac possédait une grosse situation et que sa responsabilité dans l'affaire est nettement engagée.

Ce que dit M. Gabet, l'agent beauvoisien

D'autre part, l'agent beauvoisien, du C. R. C. a pris rendez-vous avec l'avocat à Paris, pour une nouvelle entrevue, lundi prochain, à 9 h. 30, en vue du versement d'une provision de 10.000 francs, dont la moitié sera consignée au greffe correctionnel pour garantir les frais de l'instance ; le reste devant servir de provision à l'avocat et à l'avoué.

Ces 10.000 francs seront avancés par un ami de M. Gabet et seront récupérés par la suite, lors du remboursement des bons au prorata des sommes restituées.

A la suite des précisions qu'il a pu obtenir et des mesures qui vont être prises, M. Gabet nous a déclaré qu'il possède maintenant le ferme espoir que la situation pourra être rétablie pour ses clients, sans trop de dommage.

Initiatives individuelles

De leur côté, les victimes, dont un grand nombre ont confié la totalité de leurs économies au C.R.C. ne restent pas inactives. C'est ainsi qu'un habitant de Boussières, commune qui compte une vingtaine d'entre elles, de tout petits cultivateurs pour la plupart, M. J. C..., a écrit à Me Guy, notaire à Deuil (Seine-et-Oise), dont le nom figure sur le bon hypothécaire en sa possession. Il a reçu la réponse suivante : « Suivant acte à mon rapport du 25 octobre dernier, affectation hypothécaire a été consentie, **sans mon concours si ma participation**, à l'effet de garantir le remboursement des bons suivants :

N° 1, de 6.000 fr. à échéance du 4 mai 1929 ;
n° 2, de 5.000 fr., échéant le 11 mai 1929 ;
n° 3, de 4.000 fr., échéant le 14 mai 1929 ;
n° 4, de 7.000 fr., échéant le 15 mai 1929 ;
n° 5, de 3.000 fr., échéant le 20 mai 1929 ;
n° 6, de 2.000 fr., échéant le 21 mai 1929 ;
n° 7, de 3.000 fr., échéant le 25 mai 1929 ;
n° 8, de 1.500 fr., échéant le 26 mai 1929 ;
n° 9, de 500 fr., échéant le 27 mai 1929 ;
n° 10, de 6.000 fr., échéant le 11 mai 1930 ;
n° 11, de 1.000 fr., échéant le 15 mai 1930 ;
n° 12, de 1.000 fr., échéant le 15 mai 1930 ;
n° 13, de 1.000 fr., échéant le 15 mai 1930 ;
n° 14, de 1.000 fr., échéant le 15 mai 1930 ;
n° 15, de 2.000 fr., échéant le 21 mai 1933 ;
n° 16, de 3.000 fr., échéant le 21 mai 1933 ;
soit ensemble, de 47.000 francs.

« L'allocation porte sur la propriété que vous savez à Aubevoye-sous-Gaillon (Eure), à porter en société pour 46.500 fr. ».

A ce sujet, M. J. C..., afin d'obtenir de plus amples renseignements, a écrit au Maire d'Aubevoye, commune de 600 habitants, à 15 kilomètres de Vouziers, pour lui demander, notamment, s'il existe bien à sa connaissance une propriété qui fut achetée par le Crédit Rural et Colonial et, dans l'affirmative, sa valeur approximative.

Disons cependant, détail rassurant et qui a sa valeur, que les bons hypothécaires, définitifs que possèdent les souscripteurs, correspondent exactement à ceux énumérés dans la nomenclature fournie par Me Guy, tant pour le numéro d'ordre, le montant de la somme souscrite, que pour la date d'échéance.

Formulons l'espoir, en terminant, que les pauvres gens du Cambrésis rentrent en possession des économie, péniblement amassées par un dur travail et qu'ils recouvrent la quiétude.

Les troubles en Afghanistan

Il semble que le roi Amanoullah triomphera finalement

Le correspondant du « Times » à Peischaver télégraphie :

« La ville de Djellalabad est toujours investie par les rebelles, qui ont pris le fort commandant la route entre cette ville et Kaboul. Le télégraphe fonctionne toujours avec Kaboul.

» Il semble que le roi Amanoullah réussisse à lever des troupes fidèles et, parmi les tribus qu'on dit avoir offert leurs services au roi, se trouve celle des Mangales, qui étaient en révolte, il y a trois ans ; à cette époque, les Shinwaris avaient combattu contre eux.

» L'impression générale est que tout le pays n'est pas soulevé et qu'avec l'aide de l'hiver, du temps et des troupes qu'il a ralliées à sa cause, le roi pourra rétablir à temps son autorité, comme il la fit déjà en 1925.

Une maison s'écroula

Sept tués — Deux blessés

On mande de Fez, une maison indigène s'est écroulée dans le quartier Bablissa, sept personnes ont péri, deux autres ont été blessées. Toutes les victimes sont marocaines. L'accident s'est produit par suite de l'état de vétusté de la maison. Les pompiers ont retiré tous les cadavres des décombres.

Une fraudeuse de tabac pincée à Râches

Poursuivant sa tâche, la brigade mobile des Douanes de Douai a mis la main à Raches sur une fraudeuse. Elle s'est présentée hier matin chez une dame Derosne, 60 ans, domiciliée rue de la Cimenterie. Dans une remise qu'ils visitaient, les douaniers furent quelque peu surpris de l'épaisseur anormale d'un panneau. Et bien que le propriétaire protesta de sa parfaite innocente, ils continuèrent là leurs recherches. Elles devaient être concluantes. En effet, le panneau dissimulait entre deux murs une cachette fort bien agencée qui contenait 80 kilos de tabac de contrebande d'une valeur totale de 5.600 francs.

La dame Derosne finit par avouer qu'elle avait reçu 100 kilos et qu'elle les avait placés dans cette case. La fraudeuse sexagénaire sera poursuivie.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Epilogue d'un mortel accident d'auto à Baisieux

Louis Mehuis, chauffeur au service d'un industriel de Roubaix, suivait en auto la route de Lille à Tournai, lorsque, arrivé à Baisieux, il télescopa un motocycliste, M. Weystèke, encaisseur à la Banque de France, qui fut tué.

Condamné par le tribunal de Lille à 50 fr. d'amende, à 100.000 fr. de dommages-intérêts envers la veuve de la victime et à verser une rente annuelle de 2.000 fr. à chacun des cinq enfants du malheureux motocycliste, Mehuis fit appel.

L'affaire a été jugée hier par la 4e Chambre. Après plaidoirie de Me Allaert pour le chauffeur et de Me Meigni pour la partie civile, la Cour condamne Mehuis à 6 jours de prison avec sursis et 100 fr. d'amende. Mais elle réduit à 25 % la responsabilité du chauffeur, elle abaisse à 97.500 fr. le taux de l'indemnité et confirme le chiffre des rentes aux enfants.

Le bonneteur polonais

Arrêté à Fenain et trouvé porteur d'une somme de cinq cents francs, Stéphan Sikora, sans domicile fixe, avait affirmé avoir gagné cette somme au bonneteau. Traduit devant le Tribunal correctionnel de Douai, le joueur Polonais s'était vu condamner à 3 ans de prison. La Cour a réduit cette peine à 1 an en y ajoutant toutefois 10 ans d'interdiction de séjour.

Les dommages de guerre

La Cour a renvoyé à quinzaine pour l'arrêt l'affaire Milon et Foulon. MM. Emile Milon, cultivateur à Tilloy, et Adolphe Foulon, ex-greffier de la Commission cantonale de Marchiennes, avaient été condamnés par le tribunal de Douai pour fausses déclarations de dommages de guerre et complicité, le premier à 300 fr. d'amende, au remboursement de 5.637 fr. d'avances perçues et à la déchéance pour trois quarts de ses droits à dommages, et M. Foulon à 500 fr. d'amende.

Le règlement des réparations

Le Comité désigné se réunira provisoirement à Paris le plus tôt possible

On attendait depuis plusieurs jours la publication de la note rédigée en commun par les pays ex-alliés et par l'Allemagne, au sujet de la constitution et du fonctionnement du comité d'experts chargé du règlement définitif du problème des réparations.

Nous publions ci-dessous les points essentiels du communiqué rédigé par les gouvernements allemand, belge, britannique, français, italien et japonais, à ce sujet.

1° Il est hautement désirable, dans l'intérêt général, qu'outre les experts à désigner par chacun des six gouvernements ayant participé à la décision susmentionnée de Genève, des ressortissants des Etats-Unis prennent également part aux travaux du comité des experts ;

2° Le comité devra, suivant l'exemple du premier comité d'experts qui fut institué en novembre 1923, se composer d'experts indépendants jouissant d'une considération internationale et n'étant pas liés par des instructions de leurs gouvernements. Le nombre des membres sera de deux pour chaque pays. Il est cependant entendu qu'ils pourront s'adjoindre des suppléants ;

3° Le comité se réunira provisoirement à Paris, le plus tôt possible. La décision définitive sur le lieu où il jugera utile de siéger lui restera réservée.

Le Comité recevra de la part des six gouvernements, conformément à l'accord précité de Genève, du 16 septembre dernier, le mandat d'élaborer des propositions pour un règlement complet et définitif du problème des réparations.

Ces propositions devront comporter un règlement des obligations qui résultent des traités et accords existant entre l'Allemagne et les puissances créancières. Le Comité adressera son rapport aux gouvernements ayant participé à la décision de Genève, ainsi qu'à la commission des Réparations.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres d'hier matin a traité diverses questions relatives au budget et a procédé à l'examen des affaires courantes.

Le garde des sceaux a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. de Selves, ancien président du Sénat, grand' croix de la Légion d'honneur, est nommé membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Daeschner, décédé. Les ministres se réuniront en conseil à l'Elysée mercredi prochain.

AU SENAT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ensuite, après quelques interventions, tous les chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés.

Le budget du Ministère de l'Air

On passe au budget du ministre de l'Air. M. de Lubersac prononce un grand discours dans lequel il dit notamment qu'il ne saurait, le 22 décembre, s'opposer au vote des crédits. Mais, lorsque lui sera soumis le statut du personnel de l'Aéronautique, il est décidé à lutter pour empêcher la destruction de l'Aéronautique militaire et maritime françaises.

Le rapporteur, le général Hirschauer, dit qu'il faut avoir une armée aérienne intérieure de défense dépendant du ministère de l'Air. La répartition des forces aériennes entre cette armée et celle du front est affaire du Gouvernement.

M. Laurent Eynac expose ensuite son programme. Il répond notamment à M. de Lubersac qui, dit-il, paraît n'avoir retenu que la forme d'aviation destinée à coopérer avec le commandement. Ce n'est plus désormais le seul emploi de l'aviation. Il faut, en effet, prévoir toute une grande force de défense et de riposte, comme l'ont déjà fait d'autres pays. Mais, d'autre part, il sera constitué un corps autonome de défense. Celui-ci encore, en cas de guerre, sera sous l'autorité du commandant en chef.

D'ailleurs, le Parlement sera saisi, à la rentrée, du statut de l'Aéronautique.

Le ministre expose ensuite ses conceptions des divers services. Puis tous les chapitres du ministère de l'Air sont adoptés et la séance est levée et renvoyée à ce matin.

Une sexagénaire cachait chez elle l'un de ses fils, évadé de prison

Mme Mosca, sexagénaire, demeurant au quartier des « Trois Bons Dieux », sur la route de Vauvenargues, faisait, depuis quelques jours, l'acquisition de plusieurs journaux et de certaines quantités de provisions de bouche.

Ces faits attirèrent l'attention des agents de service sur la route de Vauvenargues, qui savaient que la sexagénaire vivait seule, et, de plus, était illettrée.

Or, on apprit que Mme Mosca était la mère de trois fils, dont l'un est, actuellement, à Cayenne ; le second devrait y être encore s'il ne s'était échappé du pénitencier où il purgeait une peine de huit ans de travaux forcés pour complicité de vol dans l'affaire du bureau de poste de la rue Vauvenargues à Paris, et le troisième, Sylve Mosca, était supposé accomplir à Fresnes cinq ans de réclusion que lui infligea le jury de la Seine pour recel d'une partie de l'argent dérobé dans ce bureau postal.

Les policiers prirent le parti de voir quels étaient les lecteurs des journaux achetés par Mme Mosca. Avant de sonner à la grille de la demeure de la sexagénaire, ils eurent la précaution de fermer la porte d'entrée. Quel ne fut pas leur étonnement lorsqu'au moment où Mme Mosca ouvrit, avec lenteur la porte de sa maison, son fils Sylve sauta le mur et s'enfuit. Il fut toutefois rapidement arrêté.

CARNET

NÉCROLOGIE. — On annonce la mort de M. Hippolyte WERQUIN, survenue le 21 courant en son domicile, rue Philippe-Robrand, à Hénin-Liétard, dans sa 56e année.

FEUILLETON DU 23 DECEMBRE 1928. — N° 36

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR PAR Jules Mary

Flanquart et le juge s'envoyèrent un coup d'œil rapide.

Le commissaire se frotta les mains vigoureusement, comme si elles eussent été gelées.

Il n'avait pas d'autre manière de témoigner sa satisfaction.

— Voyons, Jean More, rappelez bien vos souvenirs.

De plus en plus surpris, le fermier resta un moment à réfléchir, les yeux baissés, faisant un effort de mémoire.

— Je ne pourrais pas vous dire un mot de plus, fit-il.

— Alors, je vais être obligé de préciser, dit le juge.

— Si vous avez cette bonté, monsieur le juge, je me souviendrai peut-être, mais autrement...

— Au lieu d'une déclaration que je recevrais de vous, c'est un interrogatoire que je vais être obligé de vous faire subir.

— Un interrogatoire ? En effet, tout à l'heure, quand je suis venu, vous étiez sur le point de m'envoyer chercher... Pardon, monsieur le juge, mais je ne comprends pas bien pourquoi.

— Il est impossible que vous n'ayez pas d'autres renseignements à nous donner... car on s'accorde à dire qu'au moment où le crime a été commis, vous étiez tout près de la fosse du Hêtre-Penché. Si vous n'avez rien vu, vous avez dû entendre crier la victime...

— Moi, dit Jean More, je n'ai rien vu, rien entendu... Si j'avais vu, depuis longtemps vous le sauriez... si j'avais entendu, je ne serais pas resté à me croiser les bras... je serais allé au secours du jeune monsieur... Il est très vrai que je suis occupé depuis deux ou trois jours à abattre un arbre près de là, mais vous le savez, sans doute, monsieur le juge, dans les bois on entend ou l'on n'entend pas, selon le vent, aussi bien de loin que de près...

— Cela peut être et je l'admets. Le meurtre s'est commis vers onze heures du matin. A cette heure-là, plusieurs personnes vous ont vu dans le bois.

— C'est possible. J'y suis souvent.

— Et qu'y faisiez-vous ?

— Je l'ai dit. J'y abattais un chêne.

Jean More paraissait inquiet maintenant, hésitait, ne répondait plus avec autant d'assurance.

— Je vous ferai remarquer, dit le juge d'un ton indifférent, que vous êtes, en ceci, en contradiction avec ce que vous disiez tout à l'heure..

— Pourquoi cela ?

— A quel moment vous êtes-vous aperçu que votre hache vous avait été volée ?

— Ce matin.

— Vous vous en êtes servi hier, toute la journée ?...

Jean More passa la main sur son front — longuement.

Et il ne répondit pas tout de suite, comme s'il n'eût pas vu très clair, à présent, dans ses idées.

— Je le crois, dit-il.

M. Poulverel avait, en cet instant, devant le spectacle de cet homme, la bizarre impression d'interrogatoires déjà entendus, de réponses déjà faites.

Il se rappelait, en effet, que lors du meurtre de Crèvecœur, Jean More, questionné par lui, n'avait su que dire ; il était fiévreux, malade, en ce temps-là, autant qu'il paraissait être malade et fiévreux aujourd'hui.

Le juge feuilleta le dossier et y retrouva les notes qu'il avait prises, à ce sujet, quelques semaines auparavant.

Alors, ainsi que maintenant, Jean More avait été soupçonné d'avoir été le témoin du meurtre. « Consultez vos souvenirs ! lui disait le juge. — Mes souvenirs ? avait répondu le monomane, je ne me rappelle rien, je n'ai rien vu... je n'ai rien entendu... j'ai quelquefois des fièvres si fortes, que j'en perds la notion du temps... »

M. Poulverel reprit la série de ses questions, en serrant le tissu davantage, parce qu'il lui semblait, d'instinct, qu'il était en face d'un nouveau mystère et que cet homme pourrait lui faire toucher du doigt la vérité.

— Si donc vous vous êtes servi de cette hache toute la journée d'hier, pourquoi prétendiez-vous, tout à l'heure, qu'elle a dû vous être volée par le meurtrier pour commettre son crime ? C'est hier et non ce matin que vous vous seriez aperçu de ce vol ?

— Non, ce matin.

— Cela devient incompréhensible. Qu'avez-vous fait pendant la journée d'hier ?

— Hier ? fit Jean More cherchant, hébété.

Et comme, pour lui, la vie avait été suspendue en ces heures-là ; comme les journées précédentes, seulement, lui revenaient à l'esprit ; comme, la mémoire de ses crises lui faisant défaut, il n'y avait pas eu d'interruption de temps, et que sa vie continuait du jour où il avait conservé sa raison, sans tenir compte de la folie dont il n'avait pas conscience, il dit :

— Ce que j'ai fait hier ? Mais j'ai été occupé à abattre ce chêne...

— Et votre hache, vous ne l'avez donc pas quittée ?

— Je ne sais pas... je ne sais pas... Peut-être que si... je me serai éloigné... sans doute... je ne m'en souviens pas... Je suis souvent malade, voyez-vous... faut me pardonner ces absences...

— C'est bien, dit le juge, laissons de côté ce détail ; j'ai autre chose à vous demander..

— J'en suis content, monsieur le juge, je suis sûr que je vous satisferai mieux, cette fois.

— Vous avez été surpris, à plusieurs reprises, pendant la nuit, vous relevant, sortant de votre chambre et allant montrer le poing au château, avec des menaces.

Jean More manifesta la plus profonde stupéfaction, et certes, cette fois, il ne jouait point la surprise :

— Moi, dit-il, moi, on m'a vu ?... Moi ?... Proférant des menaces contre le château ?... Je n'ai jamais eu qu'à me louer de mes maîtres... Ceux-là qui prétendent que je leur en veux ne savent pas le bien qu'ils m'ont fait. Il faut être bien méchant pour avancer des choses pareilles !

— Vous niez ?

— Oui, dit Jean More avec colère et en élevant la voix, et ceux qui vous ont dit cela sont d'infâmes menteurs !

Le juge fit un signe au greffier :

— Vous écrivez ? dit-il froidement.

— Je n'omets pas un mot, fit le gros homme en essuyant son front qui ruisselait de sueur.

— Les mêmes personnes, reprit M. Poulverel, qui vous ont vu montrer le poing au château vous ont entendu dire — ce sont vos propres paroles : « Il m'en veut, c'est sûr, il m'en veut... J'y ferai comme à l'autre ! »

Jean More, bouche béante, regardait le magistrat. Cette fois, sa colère paraissait tombée. Un large rire fendait en deux sa figure, découvrant le dessous de ses lèvres et ses gencives si rouges qu'elles en paraissaient sanglantes.

— Quelle farce, Seigneur Dieu, quelle farce ! disait-il.

Et quand il eut fini de rire :

— Et je parie que ce n'est pas tout ? Je parie que j'ai encore dit et que j'ai encore fait quelque chose ?

— En effet, dit le magistrat, quand M. Maurice de Miremond est entré dans le bois où quelques minutes après il était assassiné...

— Eh bien ?

— Vous l'avez suivi, les yeux brillants.

Cette fois, Jean More devint très pâle...

— Permettez, monsieur le juge, fit le malheureux, après un silence très long, — j'ai l'esprit lourd et je ne comprends pas toujours bien ce qu'on veut me faire entendre, — mais il me semble, cette fois, si j'ai compris, que vous m'accusez tout simplement de meurtre.

— Vous vous trompez, dit M. Poulverel, je ne vous accuse pas. Je trouve seulement qu'il y a dans votre conduite certains faits graves, inexplicables pour moi, et c'est sur ces faits que je vous interroge.

— Mais je nie, entendez-vous, je nie... ce que vous venez de dire, ce que je viens d'entendre n'est qu'invention et mensonge... Jamais je ne me suis relevé la nuit pour proférer des menaces contre le château... Si j'avais eu à menacer, je l'aurais tout aussi bien fait le jour... Ce dont on m'accuse, ça n'a même pas l'apparence du bon sens. Les paroles qu'on me prête, je ne les ai pas dites non plus. Enfin, on m'a vu suivre le jeune M. de Miremond, à son entrée dans les bois... Et il paraît que mes yeux brillaient ?... C'est amusant, tenez, ce dernier détail. Il est probable, aussi, que, pour que ça ne fît pas de doute, j'avais soin d'annoncer mon intention à tout le monde. Ah ça ! monsieur le juge, vous avez cependant l'habitude de ces sortes d'affaires... Est-ce que vous croyez vraiment que les assassins sont aussi naïfs et ne prennent pas plus de précautions ?

— L'absence de précautions est souvent une ruse.

— Alors, il ne me reste plus à ajouter qu'une chose. Confrontez-moi avec les gens qui prétendent m'avoir vu et m'avoir entendu.

Sur un signe du juge d'instruction, Flanquart sortit et ramena aussitôt les paysans Riquelot, Magloire et la fille Clotilde Pauvret qu'il était allé chercher, lesquels, se voyant soudain en face de leur maître, eurent un moment d'embarras. (A suivre)